

qui
Groupe scolaire
890 route des Alpes
Mercurol
26600 Mercurol-Veaunes
Tél. : 04.75.07.43.10
Mail : ce.0260732e@ac-grenoble.fr

Compte rendu du Conseil d'Ecole du 18 février 2025

Etaient présents :

Monsieur Brunet, Maire de Mercurol
Madame Blaise, adjointe aux affaires scolaires
Mesdames **Coléon, Buisson, Izier, Fickinger, André**, Deloche, Didierjean, Messieurs **Radiguet, Cassi**, représentants des parents d'élèves
Mesdames Pailharet, Fausten, Dusserre, Chaléard, Barrachin, Jouty, Pellegrini, Betton, Dybing, Duclaux et Dorbec, enseignantes
Madame Grandcolas, directrice

Etaient excusés

Madame Attila, Inspectrice de l'Education Nationale
Mesdames Bonel, Cheveleva, Delhomme, enseignantes
Mesdames **Lino, Obin, Romak, Argand**, Bouvet, **Messieurs Chertier**, Paredes, représentants des parents d'élèves

1. Fonctionnement de l'école

A. Organisation et effectifs

Le nombre d'élèves envisagé pour la rentrée prochaine est de 290. Ce qui fait une moyenne de 24.2 élèves par classe.

La 12^e classe qui était provisoire a été transformée en poste définitif lors du CSA-SD carte scolaire du 11 février 2025.

Sont prévus :

43 PS	42 CE1
30 MS	42 CE2
36 GS	32 CM1
37 CP	29 CM2

Toutefois, les inscriptions n'ont pas encore débuté. Nous ferons le point lors du 3^e conseil d'école.

B. Horaires de l'école

Pour que la cantine se déroule dans de meilleures conditions, la commune souhaite changer les horaires de l'école pour l'an prochain. Les enseignants sont plutôt contre par rapport au rythme des enfants (ils vont devoir se lever plus tôt, vont manger tôt). Toutefois, s'il n'y a pas d'autres solutions, ils demandent simplement que le temps méridien ne soit pas allongé. En effet, un rallongement de ce temps entraînerait davantage d'excitation pour les enfants et deviendra encore plus accidentogène. Comme relevé lors de l'évaluation d'école, il y a toujours plus de problèmes lors de ce temps car les enfants sont très nombreux ensemble dans la cour.

M. le maire précise qu'il y a 580 collégiens, 700 à la rentrée, et qu'il n'y a pas d'autres choix que

de changer les horaires sinon il sera impossible de prendre tout le monde à la cantine. Un parent délégué demande comment cela se passe dans les autres collèges du département qui partagent eux aussi le self avec l'école primaire. Mme Blaise et M. Brunet dévoilent qu'il n'existe pas de cas similaire au nôtre, avec un effectif aussi important. La seule solution trouvée est que les écoliers arrivent plus tôt au self.

Il y aura peut-être plus d'élèves à la garderie du soir mais moins le matin. Les parents d'élèves pensent que certains parents risquent de ne pas être contents de ce changement qui a une incidence même sur les enfants ne mangeant pas à la cantine. Toutefois, monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui il n'y a pas d'autres choix : chacun doit faire un effort.

La mairie propose donc les horaires scolaires suivants :

8h15-11h15 et 13h15-16h15. Les jours de classe resteraient inchangés.

Vote :

Etes-vous favorables à ces nouveaux horaires ?

OUI : 17 NON : 0 sans opinion : 6

Pour rappel : la garderie débute à 7h30 le matin et se termine le soir à 18h30.

Si les horaires sont validés par la DSDEN, le portail ouvrira le matin de 8h05 à 8h15 et l'après-midi de 13h05 à 13h15 pour l'entrée des élèves. Les sorties se feront à 11h15 et 16h15.

C. Absence des enseignants

Je me permets d'exprimer notre profond étonnement et même mécontentement concernant le ton et le contenu des courriers récemment adressés à une enseignante absente. Nous avons d'ailleurs fait remonter l'information à la DSDEN.

Il est regrettable de constater que ces absences, dues à des raisons de santé et donc indépendantes de sa volonté, semblent faire l'objet de reproches, au lieu d'être traitées avec l'empathie et la compréhension nécessaires. Être malade ou confronté à une difficulté ne devrait en aucun cas être perçu comme un manquement.

Les enseignants, qui s'investissent quotidiennement auprès des élèves, méritent un minimum de considération. Un climat de confiance et de respect mutuel est indispensable pour le bon fonctionnement de notre établissement.

Une petite précision s'impose aussi au sujet du travail exigé par certains parents en cas d'absence de l'enseignant. Vous comprenez bien qu'un arrêt de travail signifie que l'enseignant est médicalement inapte à exercer ses fonctions, quelle qu'en soit la raison. Comme pour tout salarié et conformément à la réglementation en vigueur, un enseignant en arrêt de travail est dispensé de toute activité professionnelle, y compris la transmission de travail aux élèves.

Nous rappelons que, lorsqu'un enseignant est absent, c'est la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) de la Drôme qui est en charge de l'organisation des remplacements. De notre côté, nous signalons chaque absence et faisons remonter la demande de remplacement, mais nous ne sommes pas décisionnaires sur l'affectation des remplaçants. Si les parents souhaitent exprimer leur préoccupation à ce sujet, ils peuvent directement les contacter à l'adresse mail suivante : ce.dsden26@ac-grenoble.fr

Concernant la question de la cantine, nous comprenons que certains parents aient eu à régler des repas alors que la classe n'a pas eu lieu comme prévu. Cependant, les frais de restauration scolaire étant gérés par la mairie, nous invitons les parents à les joindre directement même s'il est à noter que la mairie ne fait qu'appliquer les règles imposées, car le pouvoir décisionnaire concernant le self du collège revient au département.

J'espère que cette remarque sera prise en compte et que les communications futures reflèteront davantage de bienveillance envers celles et ceux qui sont aussi responsables de l'éducation des enfants.

Les parents délégués confirment que le problème de fond est le manque de remplaçants dans l'Education Nationale. Ils feront remonter leur mécontentement par courrier à la DSDEN à la moindre absence non remplacée.

2. EVAR : Education à la Vie Affective et Relationnelle

- **Cadre légal** : L'éducation à la sexualité est une obligation légale en France, inscrite dans le Code de l'éducation (article L312-16). Elle concerne tous les niveaux scolaires, y compris l'école primaire, avec trois séances obligatoires par an.
- **Objectif général** : L'EVAR se fonde sur les valeurs humanistes de liberté, d'égalité et de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Elle vise à promouvoir le respect de soi et des autres, à prévenir les comportements à risque, et à encourager une réflexion adaptée à l'âge des élèves.

Le contenu des séquences est, bien sûr, adapté à l'école primaire. Ainsi, nous travaillons sur :

1. **Le respect et les relations interpersonnelles** : Apprendre à respecter les différences, l'égalité filles-garçons, reconnaître les émotions et les exprimer, découvrir le concept de consentement (respecter le « non », l'importance des limites)
2. **La connaissance du corps humain** : partie scientifique avec notamment les parties du corps humain, les différences morphologiques, les changements lors de la puberté,
3. **La prévention et la protection** : Prévenir les situations de violence ou d'abus, en apprenant aux enfants à identifier un comportement inapproprié et à en parler à un adulte de confiance, Sensibiliser aux notions d'hygiène corporelle.
4. **Les connaissances** : La reproduction des êtres vivants (ovipares, vivipares...)

Méthodes pédagogiques

- **Adaptation à l'âge** : Les contenus sont toujours adaptés au développement des enfants et à leur niveau de compréhension. À l'école primaire, il n'est pas question de sexualité au sens strict, mais plutôt d'apporter des bases pour construire leur rapport au respect et à leur propre corps. Le reste sera abordé au collège.
- **Collaboration avec les familles** : Ces séances ne remplacent pas le rôle des parents, mais viennent le compléter.

Cette éducation à la vie affective et relationnelle est réalisée dans l'intérêt de l'enfant, en partenariat avec les familles. Il favorise son bien-être, sa sécurité et sa confiance en lui.

3. Evaluations nationales

Les résultats des évaluations nationales pour notre école sont très satisfaisants. Ils sont au-dessus de la moyenne des écoles du département, de l'académie et de la France.

Actuellement nous travaillons sur l'analyse de ces résultats d'évaluations afin d'orienter les actions de notre projet d'école en fonction des besoins.

4. Projets (volet 2)

Les projets évoqués lors du 1^{er} conseil d'école suivent leur cours.

Cette année, nous avons participé à l'opération « 1 école / 1 table » organisée par l'USEP et la FFTT. Nous sommes parmi les 130 écoles retenues sur plus de 600 candidatures. Cette table de ping-pong extérieure sera installée dans la cour au retour des vacances par les services techniques que nous remercions chaleureusement pour leur investissement sans faille au sein de l'école.

En contrepartie de l'obtention de la table de tennis de table, nous allons participer au "challenge des récrés" lors de la semaine olympique qui a lieu cette année du 31 mars au 4 avril 2025. Si tous les élèves élémentaires participent nous aurons une récompense de la FFTT. Ensuite, nous ferons un article pour le journal de Mercuriol-Veaunes.

5. Sécurité : Axe 4 du projet d'école

Travaux : Au nom des parents d'élèves, des enseignants, et des enfants de l'école, Nous tenons à adresser nos sincères remerciements à M. le Maire, Mme Blaise, Christophe Faure et les employés communaux pour la réalisation du projet de végétalisation de la cour de l'école. Ce nouvel aménagement représentera une amélioration du cadre de vie pour les élèves. Il offrira un espace qui sera plus agréable, notamment lors des épisodes de fortes chaleurs. La présence de verdure et d'espaces ombragés contribuera non seulement à améliorer leur bien-être, mais également à sensibiliser les plus jeunes à l'importance de la nature et de l'environnement.

Exercice PPMS : cas accident de transport de matières dangereuses → confinement

Un exercice PPMS TMD a eu lieu le 12/12/2024 à 16h. Il simulait un accident de poids lourd survenu sur la commune (A7) engendrant une fuite de produit toxique. Les élèves ont donc été confinés, l'école fermée et les ventilations coupées.

Retex :

L'alerte a été envoyée sur les portables des enseignants et complétée par le passage de la directrice. Les enfants ont été confinés et répartis dans 2 salles : les maternelles + CP et CM2 dans la salle de motricité, les autres classes dans la salle d'activités (6 classes). Chaque personnel a accompli la tâche qui lui incombait sans problème. L'exercice a duré 20 minutes. Il fait très vite chaud dans les salles en absence de ventilation. Il faut d'abord sécuriser les lieux (scotch aux fenêtres...) avant d'ouvrir les portes donnant sur le couloir. Cet exercice permet au personnel de faire un point sur ce qu'il faut améliorer. Cette année, un problème s'est posé : comme le bouton d'arrêt d'urgence de la ventilation qui n'était pas fonctionnel, l'enseignante responsable a fait disjoncter l'ensemble du bâtiment. Or, avec les volets fermés, tout le monde se retrouve dans le noir avec un sentiment d'angoisse décuplé.

Impossible de réaliser des activités : lecture, jeux... difficile à gérer dans le temps.

→ Réparation réalisée par l'entreprise Margirier

Exercice incendie : un 2^e exercice incendie a été réalisé le 8/11/24 lors d'un déclenchement inopiné du système par une élève. Toute l'école est sortie et les raquettes de couleurs mises en place ont été utilisées.

6. Questions diverses

Les parents d'élèves évoquent aussi les sujets suivants :

REMERCIEMENTS

- Les parents délégués souhaitent remercier le personnel enseignant pour leur implication ainsi que la mairie et ses élus.
- Les parents, tout comme les enfants sont ravis de voir la végétation s'installer dans la cour de l'école.
- L'ouverture du portail est ponctuelle : c'est très appréciable pour les parents d'enfants en maternelle. Cela n'est possible que lorsque la directrice ne prend pas de classe (si absence de remplaçant).

POINTS À ABORDER

1- CANTINE :

- Les parents expliquent que la visite de la semaine précédente s'est très bien déroulée et a été très instructive. Ils ont pu dialoguer avec les personnes du département, la diététicienne et le personnel du collège. Ils sont agréablement surpris et vont faire un retour à l'ensemble des parents.
- Suite à notre mail à l'ensemble des parents avant le conseil d'école, il y a eu beaucoup de retours négatifs sur la cantine (sur la qualité des repas, que les enfants ne peuvent pas se resservir, et qu'ils ne peuvent pas s'asseoir à côté de qui ils veulent...); une communication pourrait certainement apaiser les craintes.

2- VIE DE L'ECOLE :

- Les parents aimeraient une communication sur les activités périscolaires.
- Lors des grèves d'enseignants, en vue de répondre aux problématiques des parents sans moyen de garde (famille éloignée par exemple)
 - o Pourquoi la Mairie ne met pas en place un sondage pour connaître le nombre d'enfants concernés (comme fait pour la grève du 01 février 2024). Cette année, la grève a été très suivie (10 classes sur 12) et il était impossible d'accueillir 250 élèves pour 4 ATSEM. C'est la seule fois où l'école n'a pas mis en place le SMA. Cela est très rare.
 - o Pourquoi la mairie ne sollicite pas le personnel périscolaire (frais pris en charge par l'état selon décret 2008-901, du 04 septembre 2008). Cela aurait coûté trop cher au regard du prix versé par l'Etat (22.90€/jour alors que le coût est de 23€ de l'heure pour le personnel périscolaire).

3- PARKING :

- Rajouter près de l'école des places PMR, il y en a seulement deux et c'est, selon certaines remontées de parents, insuffisant sachant que bientôt le pôle médical va ouvrir et que ces places vont encore être davantage sollicitées.
- Mme Blaise insiste sur le fait que certaines personnes ne respectent pas les places réservées sur le parking ou se garent le long du trottoir. Un cheminement piéton va être réalisé pour aller de l'école au feu. Le passage piéton vers la sortie sera enlevé.

- Rappel date Conseil d'école 3 : 17 juin 2025 à 18h15

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, le conseil d'école clôture la séance à 19h46.

La directrice,
A. Grandcolas

